

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du JEUDI 03 DECEMBRE 2020 à 18 h 30  
Mairie - Salle du Conseil**

**N° DCA2020-12-03/01**

Présents : Jean-Claude GEORGET, Président

Jocelyne DURET – Saïda HADDOUR – Liz LECARPENTIER – Chayma RAHMOUNI – Yvette RAMOS –  
Claude THABUIS – Sylvie WARASKA ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Gabriel MOTTE ;  
Pascal CASIMIR – Joëlle PRADINES.

Excusés avec procuration : David GIRARD (procuration à Jocelyne DURET) – Emmanuel DENTIN (procuration à Jean-Claude GEORGET) – Patrick PICARD (procuration à Claude THABUIS).

Excusé : Etienne RIFFAULT.

**Objet : TARIFS 2021 DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Monsieur le Président propose de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile de 0,5 % (arrondi au centime le plus proche) pour l'année 2021, pour s'aligner sur l'inflation des prix, et en cohérence avec l'augmentation acceptée pour d'autres services, notamment pour l'hébergement et les repas pris à la Résidence autonomie..

Ceux-ci se déclinent comme suit :

Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles Couple	Tarifs Année 2021
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	<b>4,96 €</b>
De 701 € à 850 €	De 1 401 € à 1 550 €	<b>7,34 €</b>
De 851 € à 1 000 €	De 1 551 € à 1 700 €	<b>7,44 €</b>
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	<b>9,90 €</b>
De 1 301 € à 1 500 €	De 2 001 € à 2 200 €	<b>11,56 €</b>
> à 1 500 €	> à 2 200 €	<b>12,26 €</b>

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du service de Portage de repas à domicile comme proposé ci-dessus.
- **DECIDE** de leur application à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture  
de Bonneville le  
Notifié le  
Le Président,  
Jean-Claude GEORGET

Ainsi fait et délibéré,  
pour copie conforme à l'original,  
La Roche-sur-Foron, le 07 décembre 2020  
Le Président,  
Jean-Claude GEORGET

